



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Education specialisee

Question écrite n° 38040

Texte de la question

M Georges Le Baill attire l'attention de M le ministre de l'education nationale sur l'avenir des sections d'education specialisee. Les enseignants de ces sections craignent, en effet, que leur fonction bien specifique d'accueil, dans des conditions adaptees, d'eleves en situation de retard scolaire important soit remise en cause et que, au nom de l'integration, soit sacrifiee deliberement une insertion socioprofessionnelle la meilleure possible, en melant ces eleves aux autres eleves de colleges. Dans des classes indifferenciees, ils se retrouveraient necessairement en tres grande difficulte. Dans la perspective du maintien des sections d'education specialisee n'y aura-t-il pas lieu de redefinir leur objectif et d'entreprendre des reformes de structure, notamment en ce qui concerne les specialites enseignees dans les ateliers, afin que les eleves recoivent une formation professionnelle correspondant a leurs possibilites. Il lui demande quelles mesures il compte prendre a ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Le Baill Georges](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38040

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale,de la recherche et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 mars 1988, page 1099